

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet : www.mairie-ergersheim.fr



Heures d'ouverture au public :

MARDI 8 H 30 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 8 H 30 à 12 H 00

Une permanence du Maire et des Adjoints est assurée le jeudi soir de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous

**LA MAIRIE EST FERMEE AU PUBLIC
les mercredis 24 et 31 décembre 2014 l'après-midi et
le vendredi 2 janvier 2015**

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

RECEPTION DU NOUVEL AN

Samedi 10 janvier 2015 à 17 H 00

PROGRAMME :

- ★ Crémation des sapins sur le parking à l'arrière de la salle polyvalente
- ★ Vin chaud et brioche
- ★ Cérémonie du Nouvel An à la salle polyvalente
- ★ Vin d'honneur

Pour fêter la nouvelle année, la municipalité invite tous les habitants du village à la crémation des sapins de Noël suivie par la traditionnelle cérémonie du Nouvel An à la salle polyvalente d'Ergersheim.



Les sapins pourront être déposés le jour même sur le parking à l'arrière de la salle polyvalente pour être embrasés à la tombée de la nuit.

***Le Maire, les Adjointes et les Conseillers municipaux,
vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2015 !***

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2014**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014.

CHASSE : BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2024 : REGLEMENTATION DE LA MISE EN LOCATION

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'Environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2014 fixant la contenance des terrains à soumettre à la location à 548ha 26a 79ca, répartis en deux lots comme suit :
 - Lot communal n° 1 d'une superficie de 228ha 68a 14ca,
 - Lot communal n° 2 d'une superficie de 319ha 58a 65ca ;
- Vu** la candidature reçue en Mairie le 14 octobre 2014 par laquelle le locataire en place, "l'Association de chasse du Horn de Wolxheim" représentée par M. Maurice MICHALAK, sollicite le droit de priorité ainsi que le renouvellement du bail de chasse du lot n° 1 par une convention de gré à gré ;
- Vu** l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 16 octobre 2014 ;

Après en avoir été délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de préciser la contenance des terrains à soumettre à la location, à savoir :

• **Lot 1 :**

Superficie totale du lot : **231ha 73a 78ca**

Superficie cumulée des parcelles qui le composent (hors domaine public) : **228ha 68a 14ca**

• **Lot 2 :**

Superficie totale du lot : **327ha 85a 69ca** (dont 12ha 17a 13ca en forêt)

Superficie cumulée des parcelles qui le composent (hors domaine public) : **319ha 58a 65ca**

- de mettre les deux lots en location comme suit :

A) LOT COMMUNAL N° 1

Attribution du lot n° 1 à "l'Association de chasse du Horn de Wolxheim" représentée par M. Maurice MICHALAK moyennant un loyer annuel de 800,00 € par la mise en place d'une convention de gré à gré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, pour le lot n° 1 loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location à 800,00€ ;
- agréé la candidature de "l'Association de chasse du Horn de Wolxheim" représentée par le Président, M. Maurice MICHALAK et composée de 5 associés ;
- approuve la convention et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

B) LOT COMMUNAL N° 2

En l'absence de droit de priorité du locataire sortant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide une mise en location du lot n° 2 par appel d'offres ;
- décide pour les locations par appel d'offres, de procéder à une publicité et de fixer la date de la remise des offres au 8 janvier 2015 ;
- donne délégation au Maire pour fixer les critères d'analyse des offres ;
- décide de fixer la mise à prix du lot n° 2 à 2 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA SIBAR ET LA COMMUNE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE REUNION N° 1 DES LOCAUX SIS 1A RUE DE L'ECOLE PAR LE PERISCOLAIRE, LE CLUB DU 3^E AGE ET LA COMMUNE

Le Maire explique que la SIBAR, propriétaire d'un bâtiment d'habitation situé 1A rue de l'Ecole à Ergersheim, composé de 21 logements répartis sur les niveaux 1, 2 et 3 et de 2 salles de réunions avec des blocs sanitaires au niveau 0 met à disposition de la commune la salle de réunion N° 01 et les blocs sanitaires attenants pour les usages suivants :

- accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires pour la prise des repas du déjeuner les lundis, mardis, jeudis et vendredi ;
- organisation de réunions du Club du 3^{ème} Age de la Commune ;
- tenue de réunions organisées par et sous la responsabilité de la municipalité.

CONSIDERANT qu'une convention définissant les droits et devoirs des deux parties à l'égard de l'usage de la salle N° 01 et des blocs sanitaires doit être établie ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la souscription d'une police d'assurance garantissant la responsabilité civile ont été ouverts au compte 616 au budget primitif de l'exercice 2014 ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition par la SIBAR à la commune, de la salle de réunion N° 01 et les blocs sanitaires attenants,
- d'autoriser le Maire à signer l'extension du contrat d'assurance actuellement en place afin de couvrir lesdits locaux à l'usage précité.

SICTOMME DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Melle Nathalie EBENER et de M. Christophe SCHIR, délégués communaux du SICTOMME de Molsheim-Mutzig et environs, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2013 du SICTOMME.**

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue :
 - d'un développement maîtrisé de l'urbanisation,
 - d'un maintien de l'harmonie du bâti existant,
 - de la préservation du caractère rural et viticole du village,
 - du maintien du patrimoine historique,
 - de la préservation des zones naturelles.
 -
- 2 - de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- 3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10, R 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- les études et le projet de plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, à la Mairie, jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. Le dossier sera constitué et complété, au fur et à mesure de l'avancement des études et notamment lors des étapes de la procédure ;
- lors de la représentation du diagnostic ;
- lorsque les orientations du projet d'aménagement et de développement durables auront été définies avant l'arrêt du projet de P.L.U. ;
- le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ;
- une exposition du projet de P.L.U. en Mairie, avant l'arrêt du projet de P.L.U., avec un communiqué dans le bulletin communal.

5 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

6 - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice 2015 (chapitre 20 - article 202).

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné : Dernières Nouvelles d'Alsace.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN RUE NEUMATT : RECTIFICATION CADASTRALE

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ergersheim en date du 26 octobre 2006 concernant l'acquisition d'une bande de terrain de la parcelle 59 en section 11 bordant la rue Neumatt après établissement d'un procès-verbal d'arpentage ;

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ergersheim en date du 4 septembre 2008 autorisant le Maire :

A acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes, formant élargissement de la rue Neumatt

- n° 374/59 en section 11 d'une superficie de 0.54 ares,
- n°418/59 en section 11 d'une superficie de 0.73 ares,

à réaliser des actes de cession gratuite de ces parcelles en la forme administrative par devant M. le Maire d'Ergersheim

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ergersheim en date du 11 décembre 2008 décidant :

- de réaliser la cession gratuite de ces parcelles par acte notarié par devant Maître Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (Bas-Rhin),
- d'autoriser le Maire à signer au nom de la Commune l'acte notarié à intervenir,
- de prendre en charge tous les frais relatifs à cette transaction et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2009,
- d'intégrer les parcelles concernées dans la voirie communale.

Monsieur le Maire explique que cette cession n'est toujours pas effective et qu'il s'agit aujourd'hui de l'acter en précisant qu'une rectification cadastrale est nécessaire. La parcelle anciennement numérotée 374/59 porte aujourd'hui le numéro 455 en section 11. Monsieur le Maire précise bien qu'il s'agit toujours de la même parcelle d'une superficie de 0.54 ares.

Après en avoir été délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser la cession gratuite de ces parcelles par acte notarié par devant Maître Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (Bas-Rhin),
- d'autoriser le Maire à signer au nom de la Commune l'acte notarié à intervenir,
- de prendre en charge tous les frais relatifs à cette transaction,
- d'intégrer les parcelles concernées dans la voirie communale.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES RELATIFS A LA CESSION D'UNE PROPRIETE BATIE COMPRENANT L'ANCIEN CHATEAU SIMONIS ET SES DEPENDANCES

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2008 décidant l'acquisition par la Commune d'Ergersheim du bien immobilier sis 16 rue Principale à ERGERSHEIM, propriété de l'Association ALTBRONN ;

VU l'acte de vente intervenu en date du 1^{er} octobre 2008 par devant Maître Martin BERNHART, Notaire à Wasselonne (Bas-Rhin), entre l'ASSOCIATION ALTBRONN, le vendeur, et la Commune d'Ergersheim, l'acquéreur, du bien immobilier sis 16 rue Principale à ERGERSHEIM, terrain bâti et non bâti, d'une superficie de 3 ha 12 a 15 ca, soit les parcelles

Section	Parcelle	Lieudit	Surface
1	118/49	rue de Strasbourg	00ha 00a 21ca
1	119/49	16 rue principale	02ha 23a 13ca
1	120/49	rue de Strasbourg	00ha 07a 43ca
1	121/49	rue de Strasbourg	00ha 14a 27ca
1	122/49	rue de Strasbourg	00ha 00a 40ca
2	127/55	Village	00ha 28a 46ca
11	219/1	Kleinfeld	00ha 38a 25ca

VU le procès-verbal d'arpentage enregistré par le centre des impôts foncier de SELESTAT en date du 20 janvier 2014 sous le numéro 327 Z, établi et certifié exact par le cabinet de géomètres experts BILHAUT de STRASBOURG en date du 28 novembre 2013 relatif à la division parcellaire de la parcelle primitive 189/49 en section 1 d'une superficie de 1 ha 99 a et 59 ca comme suit :

Parcelle n°190 : sol : 46 a 72 ca, jardin : 26 ca, soit une superficie totale de 46 a 98 ca
Parcelle n°191, jardin : 03 a 29 ca
Parcelle n°192, jardin : 15 a 25 ca
Parcelle n°193, jardin : 63 a 64 ca
Parcelle n°194, jardin : 10 a 80 ca
Parcelle n°195, jardin : 59 a 63 ca

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer le compromis de vente d'une propriété bâtie comprenant l'ancien château Simonis et ses dépendances ;

VU le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet BILHAUT, géomètres experts, en date du 08 septembre 2014 et enregistré par le centre des impôts foncier de SELESTAT en date du 01 octobre 2014 relatif à la division de la parcelle primitive 190/49 en section 1 d'une superficie de 46 a 72 ca détachant la parcelle objet de la vente n°199/49 en section 1 d'une contenance de 13 a 58 ca ;

Après en avoir été délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'état descriptif de division et règlement de copropriété conformément à l'esquisse établie par le cabinet BILHAUT, géomètres experts à Strasbourg, en date du 08 septembre 2014, tous les frais demeurant à la charge des acquéreurs des lots ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes de vente au profit des différents acquéreurs des lots, au vu du récapitulatif joint à la délibération, pour un prix global de 510 000 € ;
- la constitution de servitudes, comme stipulé dans le compromis de vente signé en date du 03 juin 2014 ;
- la constitution d'un droit d'usage de places de stationnement, comme stipulé au compromis de vente signé en date du 03 juin 2014 ;
- de charger Maître Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE, d'établir l'ensemble des actes afférents à la vente du château entre la commune d'Ergersheim et les acquéreurs.

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 4EME PERIODE 2014

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE (ELECTEURS FRANÇAIS)

La révision annuelle de la liste électorale a lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014. En conséquence, les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Les personnes désireuses de s'inscrire sur la liste électorale devront se présenter, en Mairie, munies de toutes pièces justificatives utiles. Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la mairie peut adresser sa demande, par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

**UNE PERMANENCE SERA ASSUREE EN MAIRIE POUR ENREGISTRER LES
DERNIERES INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE
LE MERCREDI 31 DECEMBRE 2014 DE 8 H 30 à 12 H 00**

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR :

- être de nationalité française,
- être majeur (avoir 18 ans révolus au 28 février 2015),
- n'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.7 du Code électoral.

En outre pour être inscrit dans la Commune d'ERGERSHEIM, il faut :

- y posséder son domicile,

ou

- y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au 28 février 2015,

ou

- y être inscrit pour la 5^e fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.

NUL NE PEUT ETRE INSCRIT SUR DEUX LISTES ELECTORALES

Pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription :

- la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire (entre autres)
- une pièce justificative de domicile ou de six mois de résidence dans la commune (facture) ou un certificat du percepteur pour l'inscription au titre de contribuable de la commune.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :

Vendredi 12 décembre 2014

Remplacement des jours fériés pour la collecte des ordures ménagères :

Noël 25 décembre 2014 : la collecte aura lieu le samedi 27 décembre 2014
Nouvel An 1^{er} janvier 2015 : la collecte aura lieu le vendredi 2 janvier 2015



BIBLIOTHEQUE

Pour ce mois de décembre, nous vous invitons à venir découvrir tous nos ouvrages de Noël :

- ★ documentaires pour préparer cette fête,
- ★ albums enfants avec de belles histoires de Noël pour les faire rêver et patienter.

Joyeux Noël à tous nos lecteurs.

L'équipe des bénévoles.

MJC ERGERSHEIM

BRICOLO MALINS



La prochaine séance de Bricolo Malins aura lieu le :

**samedi 13 décembre 2014
à 14h, salle MJC**

Confection d'une décoration de Noël...

et pour les plus grands, comme d'habitude, dessin.

Les animateurs.

Nous souhaitons à nos artistes et à leurs familles un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

COURS DE CUISINE

Prochain cours de cuisine :

**mercredi 17 décembre 2014
à 19h à la salle polyvalente.**

Confection de Mannale et d'une bûche de Noël.

Renseignements : Jean Paul Boisson – tel. : 09 52 82 56 89



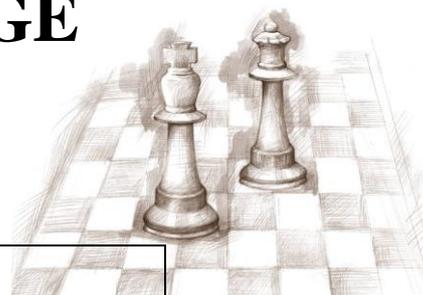
Il n'y aura pas de pétanque durant l'hiver. Vous serez informé de la reprise par le biais de "l'Ergersheim Info".

ECHOS DU 3^{ème} AGE

RENCONTRE-JEUX

Nous vous invitons cordialement à notre rencontre-jeux le :

**jeudi 11 décembre 2014 à 14h30
à la Résidence des Séniors.**



Afin de ne pas prendre froid, venez pour 14h30, la salle n'est pas disponible avant. Merci pour votre compréhension.

Au plaisir de se revoir autour d'un vin chaud et des bredeles.

PROJET DE RENCONTRES HEBDOMADAIRES

A partir du mois de janvier 2015, M. et Mme LANDRAGIN proposent aux personnes qui désirent jouer aux jeux de cartes, de société ou bien tricot, travail manuel, de se retrouver tous les jeudis à 14h30 à la Résidence des Séniors.

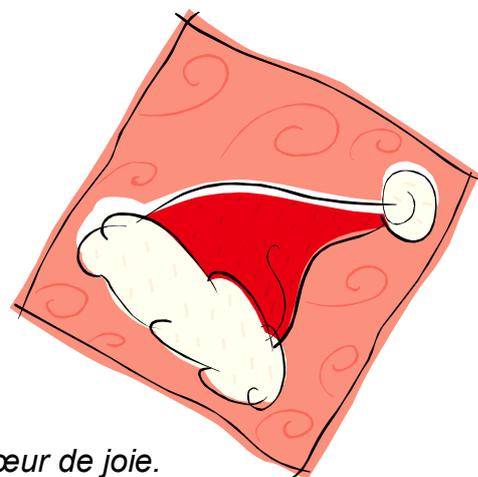
CONDOLEANCES

M. Jeannot MEYER, membre de notre Club, nous a quitté fin octobre. La Présidente et le Comité présentent leurs sincères condoléances à Mme MEYER et sa famille.

ANNIVERSAIRE DU MOIS

Nous souhaitons un Joyeux Anniversaire à :

- ★ Mme Marie-Thérèse DENIER, née le 1.12.1928,
- ★ Sœur Nicole PFLEGER, née le 3.12.1939,
- ★ M. Frédéric KUNTZ, né le 3.12.1942,
- ★ Mme Jeanne BOEHLER, née le 19.12.1928,
- ★ M. Jean-François LANDRAGIN, né le 19.12.1933,
- ★ M. Albert OBRECHT, né le 24.12.1927,
- ★ Mme Anne Marie BULOT, née le 26.12.1954



NOEL

Que la paix et la promesse de Noël vous remplissent le cœur de joie.

Le Comité



JEUX INTER-VILLAGES

**LA COMMUNE D'AVOLSHEIM SOUHAITE
ORGANISER LE DIMANCHE 7 JUIN 2015
DES JEUX INTER-VILLAGES**

**EN ASSOCIATION AVEC LES AUTRES COMMUNES :
DACHSTEIN – ERGERSHEIM – SOULTZ LES BAINS –
WOLXHEIM**

**SI VOUS VOULEZ CONTRIBUER A LA REUSSITE DE CES JEUX
SPORTIFS ET CULTURELS VOUS ETES LES BIENVENUS.**

**POUR CETTE MANIFESTATION CONVIVIALE NOUS AVONS
BESOIN DE BENEVOLES POUR REJOINDRE L'ORGANISATION
AINSI QUE DES VOLONTAIRES (ENVIRON 20 PERSONNES)
POUR REPRESENTER ET DEFENDRE LA COMMUNE
D'ERGERSHEIM.**

CONTACT :

Email : mettemonique@hotmail.fr

Tél. : 06.80.12.63.16

L'A.C.S.S.E. D'ERGERSHEIM

Balades thermiques sur le Pays Bruche Mossig Piémont Edition 2015



Par où démarrer pour rénover sa maison et réduire ses factures d'énergie?

Quelles sont les aides financières mobilisables pour les travaux ?

Le Pays BMP et le Conseil Général 67 organisent douze balades thermiques sur le territoire Bruche-Mossig-Piémont entre janvier et mars 2015.

Le but de cette action est de sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie. La soirée est organisée en deux temps.

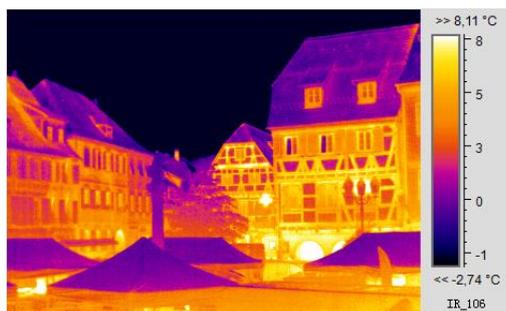
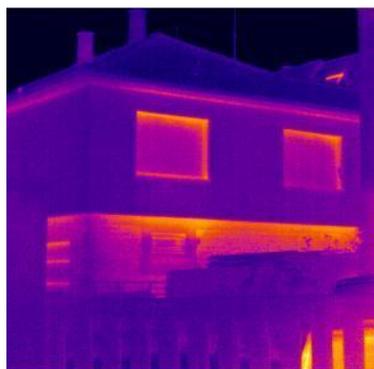
Dans un premier temps, une promenade dans la commune permettra, grâce à une caméra thermique, de visualiser les principales pertes d'énergies. En effet, la caméra thermique fait apparaître, en période de chauffe, les températures des parois sous formes de différentes couleurs. On peut ainsi facilement percevoir les pertes de chaleurs, les toitures bien isolées, les ponts thermiques des fenêtres...

Un second temps, en salle, permettra de présenter les solutions techniques (type d'isolation, des fenêtres, systèmes de chauffage...) et les aides financières existantes (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, prime énergie...) pour améliorer la performance énergétique des logements.

Ces balades sont aussi des moments de convivialité et de partage, pendant lesquels chaque participant aura l'occasion de poser des questions plus précises au conseiller énergie.

Pour toute question, contactez la conseillère Espace Info Energie du Pays Bruche Mossig Piémont :

Cristina Alegre : 03 88 97 39 69 - cristina.alegre@pays-bmp.fr



BALADE THERMIQUE

PARCOURS DANS LES RUES CONFÉRENCE ENTRÉE GRATUITE

ERGERSHEIM

le vendredi 23 janvier
à 19h à la résidence
séniors

«Rénover
son logement»
Par où
commencer?

Réduire
les fuites
d'énergie

Conférence
Débat
Caméra
thermique
à l'appui!



ENTREE GRATUITE !

Inscription possible auprès
de la mairie. Tél : **03 88 38 10 43**
Les personnes inscrites
avant le 16 janvier pourront
bénéficier d'une photo
thermique de leur maison.

Pour toute information complémentaire, contactez :
Cristina Alegre - Espace Info Energie
Pays Bruche Mossig Piémont au **03 88 97 39 69**

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

Pas de passage les mercredis 24 et 31 décembre 2014

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées

Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Place de l'Eglise à Ergersheim

(sauf le mercredi 31 décembre 2014)

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

Hop'La Pizz vous propose

Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades

Tous les mardis

Place de l'Eglise à Ergersheim

En livraison ou sur place

Contact : 06.18.73.40.23

LE PETIT MARCHÉ AMBULANT

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent, Place de l'Eglise, tous les mardis le matin de 9h à 12h30.

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant

44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34

Pas de passage pendant la période du 15 décembre 2014 au 31 janvier 2015

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me le déposer dans la journée et le rechercher sous 48 heures.

Travail impeccable !

Je vous propose aussi mes services pour faire quelques heures de ménage si vous êtes de ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ :

Le nettoyage de vos vitres (maisons et appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et discrétion assurée.

N'hésitez pas, téléphonez moi au 06 81 39 48 81

Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des impôts)

Accepte les chèques emploi service (CESU)

**COURS DE MUSIQUE
A ERGERSHEIM**

**Ecole
Guillaume BOEHLER**

Accordéon, Clavier, Guitare (initiation)

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rendre à la salle polyvalente au Club House (petite salle située à l'arrière) les vendredis entre 17h et 18h.

Cours pour enfants (à partir de 6 ans) et adultes !

E-Mail : guillaume.boehler@gmail.com

Tel : 06 33 44 25 42

Assistante maternelle agréée et maman, habitant maison individuelle (non-fumeur), avec grande cour et possédant des animaux, dispose de 3 places : 1 enfant d'âge indifférent et 2 enfants scolarisés. N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements au 03.69.81.80.54.

Recherche petit jardin à cultiver sur ERGERSHEIM

Jean-Louis GILLOT – ERGERSHEIM – 06.19.15.11.96

Recherche des vignes ou des terres à vignes (à planter) sur le ban d'Ergersheim

Jocelin SIEHL – ERGERSHEIM – 06.51.35.02.07

Recherche garage ou abri protégé et couvert sur ERGERSHEIM

Marlyse KAUTZ – WOLXHEIM – 03.88.04.96.88

VENTE DE POINSETTIAS

L'Association CARITAS –Secours catholique de MOLSHEIM organise une vente à domicile de poinsettias **le samedi 6 décembre 2014**.

Les bénévoles de l'Association vous proposeront des pots de poinsettias pour récolter des fonds en faveur des personnes démunies.

Ils vous remercient d'avance pour votre générosité et vos dons.

L'Abrapa recrute....

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile recrute du personnel aide à domicile pour effectuer des remplacements. Des postes sont à pourvoir à temps plein et temps partiel pour la période du 22/12/14 au 04/01/15.

Vous savez assurer l'entretien d'un logement, préparer des repas, faire les courses, assister la personne dans les gestes de la vie quotidienne.

Vous avez peut-être une expérience ou une qualification dans l'aide à la personne (aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts)

Vous avez des qualités humaines et relationnelles, vous êtes disponible et mobile (permis + voiture indispensable).

Etudiants, demandeurs d'emploi, personne en reprise d'activité ou cherchant un complément de revenu, venez découvrir un métier de contact, d'écoute, diversifié, évolutif auprès d'une structure offrant un encadrement de proximité et un savoir-faire de plus de 50 ans.

Vous pouvez nous adresser votre CV et lettre de motivation :

par mail : pole.recrutement@abrapa.asso.fr

par courrier : Abrapa/ service de pré-recrutement/22 Place des Halles / 67000 STRASBOURG

Des postes d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie sont à pourvoir à l'Abrapa tout au long de l'année et plus spécifiquement pour les remplacements de décembre, de printemps (avril-mai) et pour la période estivale (juin à fin septembre).

STOP CAMBRIOLAGES

Afin de tenter de lutter contre le fléau que constituent les cambriolages, le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin s'est doté d'une application "STOP CAMBRIOLAGES" dont les deux objectifs sont d'informer et d'alerter la population.

Celle-ci présente plusieurs intérêts :

- informer les usagers en leur apportant les conseils pratiques leur permettant de se prémunir contre les cambriolages,
- soutenir les victimes de cambriolages en leur rappelant la conduite à tenir s'ils en sont victimes,
- faciliter l'inscription à l'"Opération Tranquillité Vacances",
- guider les utilisateurs dans la recherche d'une brigade,
- apporter des conseils de prévention aux commerçants afin de les aider à sécuriser leur commerce,
- permettre au groupement de gendarmerie du Bas Rhin de diffuser sous mode de notification "push", en temps réel, des phénomènes ou des situations contre lesquels les commerçants pourraient se prémunir.

Totalement gratuite et sans aucune forme d'abonnement, cette application est utilisable par tous les utilisateurs de smartphones fonctionnant sous Android et IOS (Apple) où qu'ils se trouvent et en temps réel.

Une fois l'application téléchargée, il suffit de se rendre à la page de personnalisation et inscrire le numéro de département "67 - Bas-Rhin" et cocher la case "j'accepte de recevoir les notifications".

REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

LES MARCHES DE NOEL

AVOLSHEIM – *Parc Audéoud*
Samedi 6 décembre l'après-midi

DUPPIGHEIM – *Hall des Sports*
Samedi 6 décembre 2014 : de 17h à 23h
Dimanche 7 décembre 2014 : de 10h à 19h

ERNOLSHEIM/BRUCHE – *Salle socioculturelle*
Dimanche 7 décembre 2014 de 10h à 18h

MOLSHEIM – *Place de l'Hôtel de Ville*
Samedi 6 décembre 2014 : de 14h à 18h
Dimanche 7 décembre 2014 : de 14h à 18h
Samedi 13 décembre 2014 : de 14h à 18h
Dimanche 14 décembre 2014 : de 10h à 19h – Noël d'Antan
Samedi 20 décembre 2014 : de 14h à 18h
Dimanche 21 décembre 2014 : de 14h à 18h



CONCERTS ET SPECTACLES DE NOEL

DORLSHEIM – *Parc du Château, plein air*
Rêve d'une nuit de Noël
Les 12 et 13 décembre 2014 à 19h30

MOLSHEIM – *Place de l'Hôtel de Ville*
Chantons Noël sous le sapin
Mercredi 24 décembre 2014 à 17h

AMBIANCES DE NOEL ET VISITES

MOLSHEIM – *Place de l'Hôtel de Ville*
Arrivée du Père Noël sur son char de lumière
Dimanche 21 décembre 2014 à partir de 15h

ERNOLSHEIM/BRUCHE – *Salle socioculturelle*
Cinéma de Noël : diffusion d'un film, dessin animé sur le thème de Noël
Mardi 23 décembre 2014 à 14h30

RECETTES DE PETITS GÂTEAUX DE NOËL

BRETZELS SUCRES

Préparation : 30mn
Cuisson : 8 à 10mn
Four : 180°

Ingrédients :

400g de farine
200g de beurre
100g de sucre en poudre
1 pincée de sel
2 œufs
½ zeste de citron
1 pointe de couteau de levure chimique

Mettre la farine en fontaine après y avoir mélangé la levure.

Ramollir le beurre (mais ne pas le laisser fondre) et le mettre dans le creux ainsi que le sucre, le zeste de citron, les œufs et le sel.

Pétrir de petites portions de pâte et les rouler, sur une table farinée, en forme de baguettes, le milieu étant plus gros et les bouts plus minces.

Mouiller légèrement le milieu et former des bretzels en rabattant les deux extrémités, en les croisant et en les collant sur le milieu à 1cm d'intervalle.

Retourner ces gâteaux, les dorer au jaune d'œufs, les poser sur une plaque beurrée et faire cuire à four moyen pendant 8 à 10mn.

SPRITZBREDLE

Préparation : 30mn
Cuisson : 15 à 20mn
Four : 180°

Ingrédients :

200 g de beurre
200 g de sucre
1 paquet de sucre vanillé
4 jaunes d'œufs
2 cuillères à soupe de kirsch
125g d'amandes mondées moulues
320g de farine

Sortir le beurre du réfrigérateur quelques heures avant de l'utiliser. Tourner le beurre, le sucre et le sucre vanillé en une pommade blanchâtre.

Ajouter les jaunes d'œufs un à un en mélangeant bien entre chaque œuf.

Incorporer la farine, les amandes et le kirsch. Tourner à la cuillère en bois jusqu'à obtention d'une pâte lisse et souple.

Remplir une poche à douille cannelée et déposer des ronds, des "S" ou des bâtonnets sur une plaque non beurrée.

Laisser reposer pendant une heure dans un endroit frais.

Faire cuire à four moyen pendant environ 15mn (ne pas faire brunir, ils doivent garder une couleur dorée).

TUILES AUX AMANDES

Préparation : 20mn
Cuisson : 5mn
Four : 230°

Ingrédients :

100 g de sucre
1 paquet de sucre vanillé
50g de beurre
50g de farine
2 blancs d'œufs
100g d'amandes effilées

Tourner pendant quelques minutes les blancs d'œufs avec le sucre et le sucre vanillé. Ajouter la farine, le beurre légèrement fondu et les amandes effilées. Beurrer et fariner une plaque et y déposer des petits tas de pâte ; les aplatir un peu et les saupoudrer de sucre glace.

Faire cuire four chaud pendant 5 à 10mn. A la sortie du four, les détacher de suite à l'aide d'un couteau et leur donner la forme de tuiles sur une forme ronde comme le rouleau à pâtisserie ou une bouteille.





Association pour le dépistage du cancer colorectal en Alsace

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent, soit pratiquement autant que les cancers du sein, du col de l'utérus et de la prostate réunis. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 663 cancers et d'en éviter 3.722 depuis 2003 en Alsace (données de septembre 2014).

Dans la commune d'ERGERSHEIM, la 4^{ème} campagne a débuté en octobre 2014. Lors de la 3^{ème} campagne, 41,7% des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics.

Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une activité physique régulière et une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut faire du sport, manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

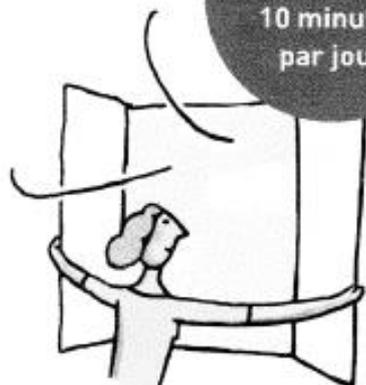
**FAITES
VERIFIER
ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.



Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé



Strasbourg.eu
COMMUNAUTÉ URBAINE



Fusées
et gros pétards
sont interdits,
**pour que la fête
ne finisse pas
aux urgences**



Adoptez un comportement responsable

- ① Respectez la réglementation, les consignes d'emploi.
- ② Sensibilisez vos proches et vos amis à l'importance des règles de prudence
- ③ En cas d'accident, contactez les secours d'urgence :
15 pour les urgences
17 pour la police
18 pour les pompiers

Respectez ces conseils et faites-les partager autour de vous.

Vous ne serez pas ridicule en respectant ces règles, bien au contraire : vous serez respecté(e) pour avoir fait votre possible pour préserver l'intégrité physique de vos frères et sœurs, de vos amis, de vos voisins.

Informations sur la réglementation

La vente de pétards aux mineurs (moins de 18 ans) est interdite.

- La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite.

Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans. Les autres catégories sont réservées aux adultes. La vente des fusées n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un certificat de qualification.

- Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

- Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.

- L'utilisation des pétards est interdite :
 - à moins de 50 mètres des immeubles d'habitations mais aussi des écoles, bâtiments publics, bâtiments commerciaux, artisanaux ou industriels ;
 - à moins de 100 mètres des établissements de soins, de santé et des maisons de retraite ;
 - dans tout lieu où se tient un rassemblement de personnes.

- Du 1^{er} novembre au 10 janvier, la vente et l'utilisation des pétards les plus dangereux - de type K2 et K3 - sont réservés aux personnes titulaires d'un certificat de qualification.

Si vous ne respectez pas ces consignes, vous êtes passibles d'une sanction voire d'une condamnation.

Si vous blessez quelqu'un, vous ferez l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés par leur enfant.

Eviter les risques : quelques conseils

- Si un jeune de moins de 18 ans veut faire exploser un pétard, la présence d'un parent ou d'un adulte est obligatoire.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le noyer dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en servent plus).
- La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite. Elle peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Le bruit gêne, respectez le voisinage.

Grandeur maximum autorisée

Grande taille



En cas d'accident ou d'incendie

Ne mettez pas inutilement votre vie en danger :

- votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves et irréversibles.
- vous pouvez être défiguré : les brûlures du 2^e et 3^e degré laissent d'immenses cicatrices et déforment le visage.

Ne compromettez pas votre avenir :

- en ne pouvant plus exercer de métiers : la perte, même partielle, de la vue empêche de devenir pilote, conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité. La perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...
- en ne pouvant plus exercer votre sport favori.

Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourrez plus ni vous servir d'un portable ou d'un MP3, ni dans la vie quotidienne tenir un stylo ou une fourchette... Ce sera un handicap permanent.

ÉCOLE DE MUSIQUE
Guillaume Boehler

COURS de MUSIQUE

à partir de 6 ans



CLAVIER

tous niveaux



ACCORDÉON

tous niveaux



GUITARE

initiation

Contact

Guillaume Boehler

☎ 06 33 44 25 42

✉ guillaume.boehler@gmail.com

Renseignements & Inscriptions

le vendredi de 17h à 18h

au **Club House d'Ergersheim**

(à l'arrière de la salle polyvalente)

INSTITUT CHRISTELLE
119b, rue principale
67120 ERGERSHEIM
Tél : 06.74.54.02.15.
www.institut-christelle-hugel.com

Offrez le Bien-Etre ...

Faites plaisir sans vous trompez!

Offrir un BON CADEAU, c'est très simple.

Vous choisissez le montant ou le soin beauté (soin du visage, modelage du corps, enveloppement chaud ...) que vous souhaitez offrir. Prenez rendez-vous avec moi pour récupérer le BON. Il sera valable 1 an.

Voici mes Offres Spéciales NOEL :



Pause Hydra Source 1H

Soin du Visage Bio

49€



60 Minutes de Bonheur

Modelage du Corps relaxant

56€



L'escalade Beauté et Détente

Soin du visage 50mn +

Modelage du Dos 20mn

60€

Bientôt Noël...



Découvrez notre gamme de SAPINS
NORDMANN – NOBILIS –
SAPIN BLEU – EPICEAS

Pour vos décorations

Mini-sapins – Houx – Gui – Branches

Du 1^{er} au 24 Décembre

OUVERTURE NON-STOP

de 8h00 à 19h00



SARL RIEHL

1 RUE PRINCIPALE

67120 ERGERSHEIM

TÉL : 03 88 38 11 87



*Découvrez
également un
choix
important de
desserts dans
nos différentes
vitrines*



Nous vous proposons également :

- Nos paniers garnis
- Nos chocolats fins, ballottins, moulage maison
- Nos petits fours maison
- Nos Breddeles maison
- Nos pains d'épices



*Meilleurs vœux pour un Noël
plein de joie et une nouvelle
année remplie de bonheur!*



**MINI
BRUCHE
ERGERSHEIM**
☎ 03.88.38.34.81

*Vous remercie de la confiance
que vous lui accordez
et vous propose pour Noël et
Nouvel An.....*



Boulangerie KELLER
7 rue du Millieu
Ermlsheim / Bruche
☎ 03.88.96.00.79

APERITIFS

Pain aux noix fourré et

Moricette fourrée

Bacon – jambon blanc et fumé –
saumon – Mousse de foie etc...

Pain surprise rond

Crousticouronne

Fourrée bacon, crabe, fromage

Le plateau de bagels

15 petits sandwiches ronds fourrés

Assortiment de feuilletés salés

Mini Quiches – Mini Pizzas

Brioche grand-mère

Fourrée jambon blanc
Jambon fumé

Brioche océane

Fourrée saumon et crabe

*Pains surprises et pains aux noix
uniquement pour 6 personnes*

*Commandez vos pains de mie et vos
pains aux noix non garnis*

*Les commandes sont acceptées
jusqu'au 19 décembre*



ENTREMETS

Bûche traditionnelle

Crème pâtissière ou crème au beurre
ou crème mousseline légère
Parfum au choix

Bûche mousse

Ananas, chocolat, café, kirsch, framboise...

Bûche Forêt noire

Bûche aux trois chocolats

L'Ultimo

Mousse vanille parsemée de poires
Mocelleux au chocolat sur fond croustillant

L'Avoriaz

Mousse légère
Parsemée de framboises

Nouveautés :

Bûche piémontaise

Crèmeux marron – mousse abricot
Biscuit noisette

Duchesse Anne

Biscuit chocolat – mousseline praliné
Mousseline vanille

La Scintillante

Mousse mandarine – compotine griotte
Mousse vanille

Le Saint Sylvestre

(carré)

Fond croustillant Mousse Saint Dominique
Biscuit chocolat Glacage chocolat



DESSERTS GLACES

Bûche glacée

Uniquement les parfums suivants :
Vanille - café - framboise
Vanille - chocolat - caramel
Vanille - chocolat - fraise
Banane - passion - framboise

Senteur des îles

Fond meringue - Sorbet exotique -
Sorbet kiwi - Granité de fruits rouges

Notre spécialité

Le vacherin glacé

Parfums au choix

Nouveautés :

Saveur d'Alsace

Glace fromage blanc
Sorbet fraise
Sorbet rhubarbe

Plaisir du soleil

Sorbet ananas
Glacé noix de coco
Glacé mangue

Douceur givrée

Sorbet mandarine/pamplemousse
Sorbet framboise
Glacé vanille

**Bûches uniquement
pour 6 personnes**

**HEURES
D'OUVERTURE
DE LA MINI-BRUCHE
DECEMBRE**

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES DE
7H30 A 12H00**

**PAIN FRAIS - VIENNOISERIE -
PÂTISSERIE**

**JEUDI 25 DECEMBRE 2014 OUVERT DE
10H30 A 12 HEURES PAS DE PAIN**

MAGASIN FERME LE 26 DECEMBRE

LE PERSONNEL DE LA MINI-BRUCHE

VOUS SOUHAITE

**UN JOYEUX NOËL AINSI QU'UNE
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2015**

Poissonnerie ERB – FOESSER sàrl

Zone d'activités – Rue de l'Énergie – 67870 Griesheim près Molsheim

Tél. : 03 88 38 11 71 – Fax: 03 88 38 08 27

Pour les fêtes, le magasin est ouvert :

Lundi 9 h à 16 h – Mardi 15 h à 18 h – Mercredi 9 h à 14 h

Pour vos fêtes de fin d'année, grand choix en

GIBIER DE NOTRE REGION

CHEVREUIL

PROMO – Gigot (entier avec os 2 à 2,5 kg)	24,80 € le kg
Civet (épaule et collet sans os)	19,50 € le kg
Gigot désossé (sans os, sans jarret)	32,50 € le kg
Selle entière (1,8 à 2,5 kg)	34,00 € le kg
Filet (sans os)	43,50 € le kg

JEUNE SANGLIER

PROMO – Gigot (entier avec os 2,5 à 4 kg)	13,80 € le kg
Civet (épaule et collet sans os)	17,50 € le kg
Gigot désossé (sans os, sans jarret)	19,50 € le kg
Selle entière (2 à 3 kg)	19,50 € le kg
Filet (sans os)	29,80 € le kg

POISSONS FRAIS ENTIERS OU EN FILETS – CRUSTACES

Sole, saumon, sandre, lotte, crevette entière et décortiquée fraîche, Langoustine,	
Noix de saint Jacques fraîche (selon arrivage)	au prix du jour
Sauces « spécial poisson » (hollandaise, beurre blanc ou citronné, oseille) – <i>le sachet</i>	3,00 €
Soupe de poissons – <i>le bocal</i>	4,80 €
Croûtons à l'ail – <i>le sachet</i>	2,00 €
Rouille – <i>le pot</i>	3,50 €
Escargots Muller – <i>la douzaine</i>	8,50 €

PRODUITS SURGELES

Coquille saint Jacques au champagne (qualité extra) – <i>la pièce</i>	6,00 €
Queue de langouste (environ 150 g pièce), gambas (crevette crue sauvage 15 à 20 pièces au kg), Cuisses de grenouille...	

SAUMON FUME ECOSSAIS LABEL ROUGE

Bande entière (1 à 2 kg)	40,00 € le kg
Bande entière coupée	42,00 € le kg
Au détail (par tranche sans déchet)	57,50 € le kg

Pavés de saumon cuit fumé, filets de truites fumées (paquet de 2 filets), filets de truites fumées saumonées...

COQUILLAGES

Moules bouchot	6,20 € le kg
Huîtres du Guilvinec, de Cancale et marennes d'Oléron	

**Attention : plus aucune commande ne sera prise en compte après le
Jeudi 18 décembre 2014**

Restaurant Du Canal

Pour vos fêtes de fin d'année
nous vous proposons
nos suggestions traitées.



NOUVEAU

Retrouvez tous nos menus sur
Restaurantaucanal.fr

35 rue Principale
67120 Ergersheim
03 88 38 11 31

Marbré de foie gras « can-oié »

30€ les 250g

(Recette originale de foie gras de canard
des Landes et foie gras d'oie « extra »

Cuit en terrine par nos soins)

Le Saumon « Sabel rouge »

Mariné à l'aneth en croûte

D'aromates « maison »

(environ 10 personnes)

33€ le filet

La crème de moules

Du Mont Saint Michel

Et brunoise de légumes

6,50€

Terrine de campagne « maison »

Qux éclats de foie gras

Et foies de volaille marinés au whisky

5,90€

Les Saint Jacques « Fleurs Délices »

Concarnné de volaille

« Singembre-citronnelle »

Et déclinaison de légumes du moment

14,90€

La papillote du pêcheur

En coque de bois,

Spaghettis de légumes parfumés

Et sauce Matelote « Maison »

13,90€

Suprême de chapon à l'Orange

« Sabel Rouge »

Fancie aux châtaignes, écrasée de légumes

oubliés aux épices de Noël,

Kneffe de fromage blanc et jus réduit

14,90€

Le mignon de veau en croûte de lard fumé,

Mousseline de polissons,

Kneffe de fromage blanc jus réduit

16€

**Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses**

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses
Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Materne d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Mercredi, 3 Décembre 2014

ERGERSHEIM 14h00 à 17h00 Ecole de prières pour tous les enfants
(salle paroissiale ancien couvent)

Vendredi, 5 Décembre 2014 1^{er} vendredi du mois :

SOULTZ les BAINS 8h00 à 18h00 Journée d'Adoration du Saint Sacrement
18h00 Messe

Samedi, 6 Décembre 2014

ERGERSHEIM 9h30 Chapelet et confessions
10h00 Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Samedi, 6 Décembre 2014 Veille du 2^o du Temps de l'Avent (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Dimanche, 7 Décembre 2014 2^o du Temps de l'Avent (B) Fête Patronale St NICOLAS

OSTHOFFEN 10h00 Messe

ERGERSHEIM 10h00
Messe stationale d'Avent avec l'ensemble des enfants et des
jeunes des catéchismes avec leurs familles
*pour les défunts SCHEYDER Marie
SCHULLER Albert
Et les membres défunts de la chorale Ste Cécile*

Lecteur : Les jeunes de la Profession de Foi

Servants : tous

AVOLSHEIM 10h00 Messe

Mercredi, 24 Décembre 2014

Noël

OSTHOFFEN 17h30 Messe pour les familles
Tous les jeunes et les enfants sont invités avec leurs parents

ERGERSHEIM 19h00 Messe du soir
pour les défunts Père KUHN Florent et son frère KUHN Joseph

Lecteur : EBENER Luc

Servants : tous

AVOLSHEIM 19h00 Messe du soir

Jeudi, 25 Décembre 2014

Noël

ERNOLSHEIM 00h00 Messe solennelle de Minuit

KOLBSHEIM 8h45 Messe de l'aurore

WOLXHEIM 10h00 Messe du jour

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe du jour

Vendredi, 26 Décembre 2014

Fête de St Etienne

WOLXHEIM 10h00 Messe

Samedi, 27 Décembre 2014

Veille de la fête de la Sainte Famille

ERNOLSHEIM 18h30

Dimanche, 28 Décembre 2014

Fête de la Sainte Famille

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Mercredi, 31 Décembre 2014

Action de Grâce

ERNOLSHEIM 17h00 Vêpres et Salut du Saint Sacrement

Jeudi, 1^{er} Janvier 2015

Ste Marie Mère de Dieu

ALTBRONN 10h00 Messe
pour le défunt BACKERT Joseph et les membres de sa famille

